



SMBVAR
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Rapport d'activités 2021

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(EPAGE)

SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	2
<i>LA VIE DU SYNDICAT</i>	3
❖ Le Syndicat en 2021	4
❖ Bilan Administratif et Financier	9
<i>DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER</i>	11
❖ La stratégie en gestion des milieux aquatiques	12
❖ Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme	13
❖ Le Contrat Loire Annexe	22
❖ Suivi d'études	23
❖ Communication et participation à des journées techniques	23
❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets	23
<i>MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS</i>	24
❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	25
❖ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations	26
<i>Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme</i>	28

Le Mot du Président

La création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) en 2018 a lancé une phase de structuration de nos stratégies tant en matière de prévention des inondations que de gestion des milieux aquatiques. Cela s'est traduit par la mise en place d'études techniques, de dossiers règlementaires et d'outils financiers structurants que sont le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme. Malgré le contexte sanitaire, le calendrier a été tenu et cette structuration s'est achevée début 2021 pour laisser place au cours de cette année à la mise en place d'actions concrètes pour la ressource en eau, la biodiversité et la réduction de la vulnérabilité du territoire.

En matière de gestion des milieux aquatiques, les premiers travaux réalisés sont très ambitieux et montrent la volonté du SMBVAR d'agir concrètement via ces solutions fondées sur la nature maximisant les co-bénéfices et la résilience des milieux naturels. La pédagogie, la concertation des acteurs et des usagers restent toujours un fil conducteur de nos actions pour que celles-ci soient comprises et acceptées par tous.

La sensibilisation, l'amélioration de la connaissance et le soutien aux collectivités ont guidé les actions de prévention des inondations. L'animation du PAPI s'est notamment concrétisée par une réunion des référents risque des communes avec une participation et des présentations remarquables ainsi que des échanges constructifs sur la gestion de crise, point vital pour mieux gérer nos risques de manière générale. La création d'outils de sensibilisation (exposition et jeux vidéo) permettra aux habitants de mieux comprendre les bons gestes et appréhender leur rôle et celui de nos collectivités.

Je formule le vœu d'une année 2022 aussi riche en activité et en résultat pour le SMBVAR.

Jean Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses
Vallées Angevines et de la Romme



LA VIE DU SYNDICAT

❖ Le Syndicat en 2021

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole (CUALM) ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur **cinq grandes entités hydrographiques** (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le syndicat a pour vocation de participer à **l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides** par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par les aspects physico-chimiques et biodiversités (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale**.

Le SMBVAR anime aussi un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2021, il admet un effectif de **7 employés (5,9 ETP)**.

Le syndicat est administré par un **comité syndical composé de 21 délégués**, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un **bureau** composé **du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres**, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de **cinq commissions**, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du comité syndical :

- **4 pour la gestion des milieux aquatiques**, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1^{er} Vice-Président),
 - o Le Loir (2^{ème} Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3^{ème} Vice-Président)
 - o La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- **1 pour la thématique inondation** (5^{ème} Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un **lieu d'échange** afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le **premier Syndicat du bassin Loire Bretagne, et à ce jour le seul en Pays de la Loire, reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Cette dernière permet de mettre en valeur **la cohérence du travail** mené, **la dynamique et l'ambition du territoire** sur ces enjeux de **biodiversité, de qualité et de quantité d'eau**, mais aussi de **résilience** face au risque inondation. En outre, cela permet la délégation de compétence des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant, par exemple celle de la Communauté de Communes Baugeois Vallées pour le Pont Rame.

En 2021 :

Président	M Jean Paul PAVILLON
1^{er} Vice-Président	M François BOËT
2^{ème} Vice-Président	M Jean Paul BEAUMONT
3^{ème} Vice-Président	M Jacques BLONDET
4^{ème} Vice-Président	M Marc Antoine DRIANCOURT
5^{ème} Vice-Président	M Jean François RAIMBAULT

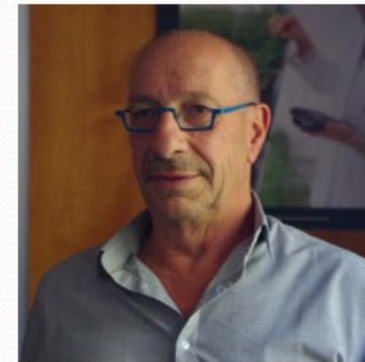
Nombre de Comité Syndical	3	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau	4	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations	33	Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme BB	0	Nombre de commission Inondation	0



Jean Paul PAVILLON
Président



François BOËT
1^{er} Vice-Président
GEMA – Romme Brionneau Boulet



Jean Paul BEAUMONT
2^{ème} Vice-Président
GEMA – Loir



Jacques BLONDET
3^{ème} Vice-Président
GEMA – Sarthe Maine



Marc Antoine DRIANCOURT
4^{ème} Vice-Président
GEMA – Mayenne



Jean François RAIMBAULT
5^{ème} Vice-Président
Prévention des inondations

De gauche à droite : Coralie DEBARRE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet), Mélanie MACÉ (Assistance administrative comptable), Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative), Jean ROUSSELOT (Directeur), Sylvain CHOLLET (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), et Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations).



❖ Bilan Administratif et Financier

L'année 2021 a été une année de lancement de marchés de travaux pour l'ensemble des techniciens en lien avec la réalisation du Contrat Territorial Eau.

Ainsi, 8 marchés de travaux ont été mis en place pour un montant de 839 K€. 4 marchés d'études ont été lancés pour un montant de 150 K€.

En 2021, il a fallu que le SMBVAR soit réactif et anticipe la fin des dossiers (travaux études, etc.) afin de travailler sur les demandes de solde de subvention afférentes. Cette première année de réalisation des travaux a mis en évidence la dépendance du budget du SMBVAR aux subventions et la nécessité de récupérer ces financements rapidement.

Fin décembre 2021, 21 dossiers de subventions ont été soldés pour un montant final de 511 K€.

2021 fut, une année, tendue budgétairement. La mise en place d'un contrôle régulier de l'exécution du budget aussi bien en dépense qu'en recette a permis de le sécuriser et de l'équilibrer.

Compte Administratif 2021

Le résultat 2021 fait apparaître un faible excédent de fonctionnement qui met en évidence le rôle d'équilibriste du SMBVAR pour parvenir à ne pas produire un compte administratif déficitaire. Ce résultat de 25K € est le fruit du solde de subvention obtenue en fin d'année.

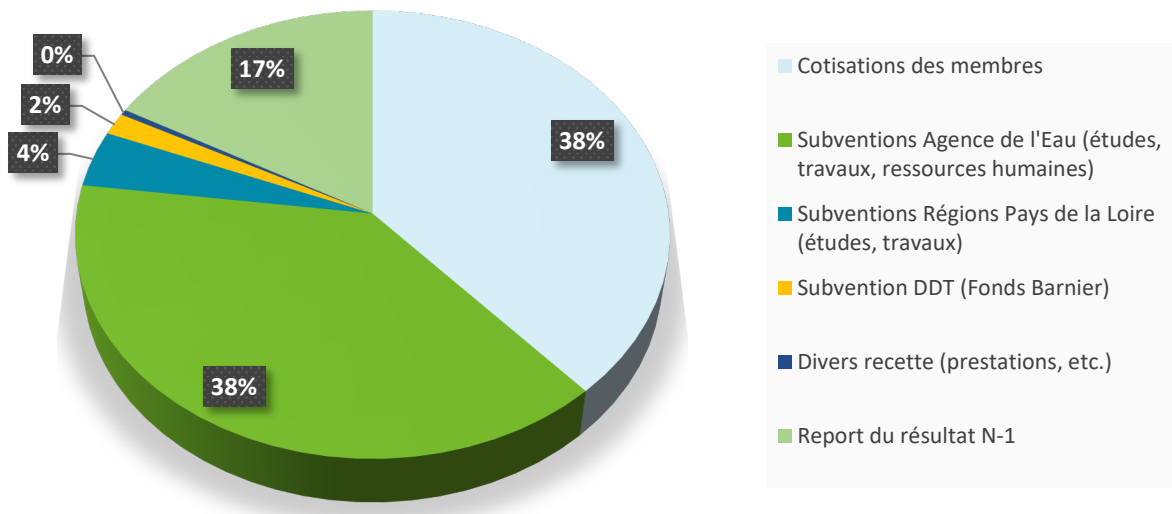
La section d'investissement en 2021 est excédentaire, car aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2021 sur la section d'investissement.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2021 font apparaître :

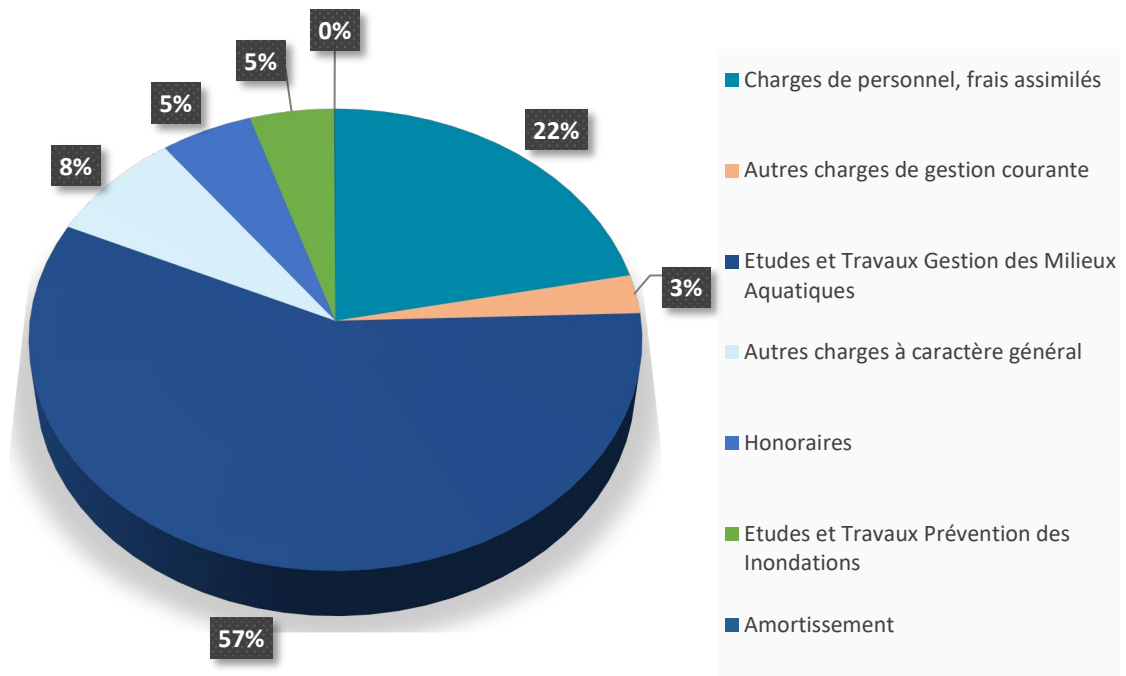
- Un excédent de 25K € en section de fonctionnement
- Un excédent de 1 544 € en section d'investissement.

Ce résultat excédentaire va permettre, dans une moindre mesure, de provisionner de manière plus conséquente certaines imputations budgétaires, qui avaient été diminuées lors du montage du budget primitif 2022 pour pouvoir l'équilibrer.

Recettes (fonctionnement/investissement) - 1 241 277 €



Dépenses (fonctionnement/investissement) : 1 214 933,35 €





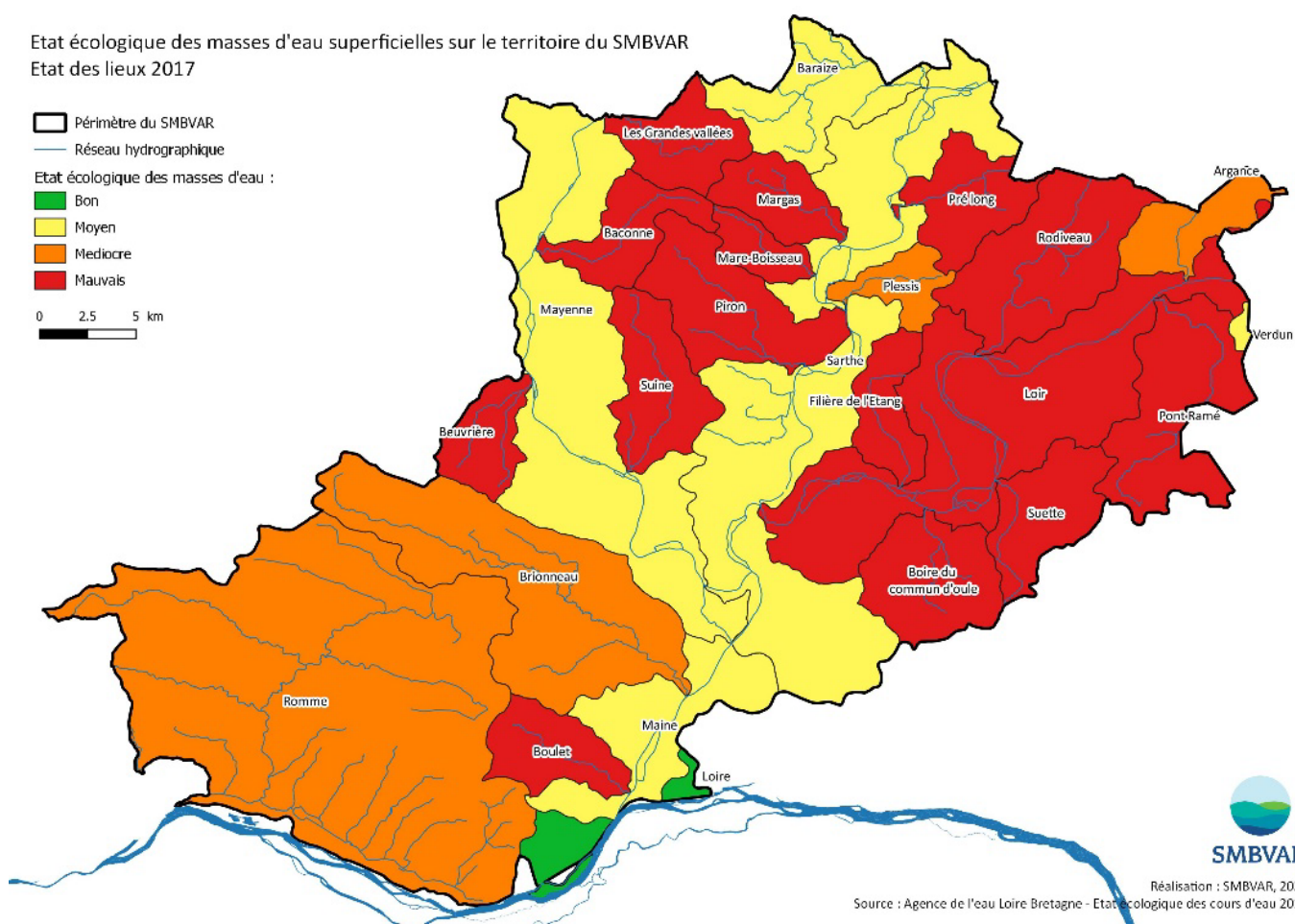
DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES A RESTAURER

❖ La stratégie en gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique, mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul **5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.**

Le territoire du **SMBVAR inclut 27 masses d'eau** dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et sont ou devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.

Partant du constat de mauvais état écologique des 21 autres masses d'eau du territoire, le comité syndical du 5 juillet 2018 a acté une **stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.**



La mise en œuvre de cette stratégie s'est poursuivie, en 2021, sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaire : **Romme, Baconne, Suine, Piron, Plessis, Suette**. Suite au travail technique, réglementaire, administratif et la concertation des **travaux concrets ont pu se tenir en 2021** dans le cadre du CT Eau décrits ci-dessous. Cela concerne tant **des études que des travaux de restauration ou la mise en place d'outils d'amélioration de la connaissance** (mesures de débits, piézomètres...).

L'objectif de réalisation de ces programmes amène des remarques de la part de partenaires et des riverains sur le fondement scientifique de nos actions et nous poussent à **étudier plus finement certaines problématiques du territoire**. Cela s'est poursuivi en 2021 sur la **problématique des plans d'eau** et la finalisation de **l'étude sur la faisabilité de mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** sur ce sujet. La poursuite de ce dernier projet est envisagée avec les partenaires que sont la Chambre d'agriculture et SOLENAT.

Enfin, l'année 2021 a permis de **débuter la réflexion** prévue au CT EAU **sur la mise en place d'un SAGE sur le territoire du syndicat n'en disposant pas** (Romme, Brionneau, Boulet, Maine) avec les partenaires (DDT, Agence de l'Eau, Région). Des réflexions sur ce point et sur les compétences du Syndicat devraient se poursuivre en 2022.

❖ **Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme**

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent sur le territoire de définir un programme d'action pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau BVAR s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau affluents de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme. Le Syndicat est animateur du contrat avec le Département du Maine et Loire.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec nos intercommunalités membres le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Sa mise en œuvre concrète a débuté en 2021, pour rappel, il inclut 17 maîtres d'ouvrage, 35 actions avec un budget de 6,5 M€ pour la période 2021-2023.

Par cet outil, le SMBVAR souhaite :

- Porter des actions de restauration des premiers cours d'eau du réseau hydrographique, appelés têtes de bassins versants, sur des secteurs prioritaires : Suine, Baconne, Romme, Piron, Plessis, Suette – 1 950 000 €/ an;

- Poursuivre le travail sur les basses vallées angevines en lien avec l'animateur du site Natura 2000 – 160 000 € sur 3 ans ;
- Mener un travail d'inventaire et de diagnostic des tourbières par un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire – 10 000 €/an ;
- Mener un diagnostic sur des affluents de la Mayenne et être assisté sur la prise en compte de la biodiversité dans les actions par un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux – 10 000 €/ an ;
- Faire connaître ces activités par la création d'outils de communication – 25 000 € sur 3 ans.

L'année 2021 a été celle de la mise en œuvre concrète des actions 3 ans après la création du SMBVAR et la structuration de la stratégie en gestion des milieux aquatiques. Des travaux ambitieux ont vu le jour sur le terrain et sont décrits dans les pages suivantes. L'idée est de reconquérir la ressource en eau et les milieux naturels en misant sur les fonctions que remplissent ces milieux quand ils sont en bon état : biodiversité, épuration naturelle des eaux, recharges des nappes d'eaux souterraines. Ces solutions dites « fondées sur la nature », car reprenant et maximisant les atouts d'une nature en bonne santé, permettent de mieux préparer le territoire aux changements climatiques à venir (sécheresse, inondation) et de pouvoir y faire face tant pour la ressource en eau (qualité/quantité) que la biodiversité.

Enfin, en 2021, deux stages ont permis de poursuivre la structuration des protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs (biodiversité, qualité d'eau...) sur les cours d'eau affluents et de mener des états initiaux et des suivis sur les basses vallées angevines.

Ces actions sont subventionnées par :



/// Continuité écologique sur la Romme

Dix ouvrages répartis sur les cours d'eau de la Romme, de la Coudre, du Rai profond, du ruisseau de Chevigné, de la Bénéaudière, de la Rebillarderie et du Vau Marin ont fait l'objet de travaux.

L'objectif est de permettre la libre circulation de l'eau, de la faune aquatique et des sédiments.

Les ouvrages ont été supprimés, remplacés ou aménagés. L'aménagement consiste à apporter en aval de l'obstacle des cailloux afin d'étager la chute d'eau et permettre la remontée des poissons.

Chiffres Clés :

1 Suppression d'ouvrage

1 Remplacement d'une buse par une passerelle pour un passage agricole

1 Remplacement d'une buse par un dalot (buse rectangulaire) pour un passage agricole

4 Passages à faune créés sous les voies départementales

7 Ouvrages aménagés par apport granulométrique



Remplacement d'une buse par une passerelle



Recharge granulométrique

Plan de financement : 73 000 €

Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %
36 500 €	
Région	30 %
21 900 €	
SMBVAR	20 %
14 600 €	



/// Reméandrage sur le bassin versant de la Loge

Sur un linéaire de 180 mètres, le cours d'eau de la Rebillarderie a été reméandré. Il présente des dimensions naturelles, des méandres et un fond caillouteux afin d'offrir des supports de vie à la faune et la flore.

Les effets attendus sont :

- **L'amélioration de la quantité d'eau.**
Le débordement du cours d'eau est favorisé pour alimenter les nappes d'eaux souterraines et stocker l'eau.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau.**
Les différentes profondeurs permettent un cycle naturel d'épuration de l'eau. Les mouvements d'eau favorisent l'oxygénation.
- **L'accueil de la biodiversité.**

Chiffres Clés :

180 ml de reméandrage

20 cm en moyenne de rehaussement du fond du lit

10 facies radier/plat recréés

180 T de recharge granulométrique



Tracé avant travaux



Tracé après travaux

Plan de financement : 53 000 €

Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %
26 500 €	
Région	30 %
15 900 €	
SMBVAR	20 %
10 600 €	



/// Mise en place d'un réseau de suivi piézométrique

Afin de mieux connaître le fonctionnement du sous-sol sur les bassins de la Romme, du Brionneau et du Boulet et définir au mieux les actions en surface (permettre la recharge des nappes où le sous-sol le permet), un réseau de suivi piézométrique a été mis en place.

Ainsi, 3 piézomètres permettent de suivre 3 entités géologiques représentatives des bassins.

Aussi, une station de mesure des niveaux d'eau de surface et 2 piézomètres en bordure d'un cours d'eau destiné à une renaturation morphologique permettront d'évaluer l'effet des travaux.



Sonde de mesure du niveau d'eau du cours d'eau

Chiffres Clés :

4 forages

5 piézomètres

1 station de suivi des hauteurs d'eau de surface



Piézo-mètre

Plan de financement : 47 000 €

Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %
23 500 €	
Région	30 %
14 100 €	
SMBVAR	20 %
9 400 €	



/// Reméandrage sur le bassin versant du Piron

Une zone humide de 3.8ha a été acquise par Angers Loire Métropole en 2019 dans le précédent CTMA. Les diagnostics réalisés en 2020 ont mis en évidence les différents intérêts écologiques du site dont la présence d'une plante rare en Pays de la Loire (*Catabrosa aquatica*). Les travaux réalisés en octobre 2021 ont été dimensionnés pour tenir compte de cet enjeu et de la sensibilité du site.



Janvier 2021

Chiffres Clés :

Intervention sur 200m de ripisylve

Réhaussement et retalutage de berge sur 46m

Remise en fond de vallée sur 164m

2 franchissements de cours d'eau



Novembre 2021

Plan de financement : 27 000 €

Agence de l'Eau Loire Bretagne	60 %
16 200€	
Région	20 %
5 400€	
SMBVAR	20 %
5 400€	



/// Reméandrage du ruisseau de Marcé

Suite à l'étude de dimensionnement lancée en novembre 2020 les travaux de cet ambitieux projet ont démarré en octobre 2021. Préalablement, il a été question d'éclaircir le tracé actuel du ruisseau pour améliorer les accès nécessaires à son comblement en phase final du chantier. Ensuite, les travaux de renaturation du cours d'eau ont pu débuter. Les 1700 m rectilignes, profonds et larges en aval de l'A11 ont laissé place à un nouveau tracé de 2210 m méandriforme et retrouvant un profil naturel moins large et moins profond améliorant ainsi la réalimentation de la nappe, l'écrêtement des crues, et la biodiversité. En amont de l'A11 c'est dans l'emprise actuelle du cours d'eau que les travaux de renaturation ont eu lieu par apport de terre et cailloux pour réduire le gabarit du cours d'eau et restaurer son matelas alluvial de cailloux. Le projet a eu une attention particulière à l'espèce de libellule protégée présente : l'agrion de mercure afin qu'elle recolonise au plus vite le nouveau tracé et aux zones tourbeuses afin de préserver leurs fonctionnalités dont le stockage du carbone.

Chiffres Clés :

1698 m³ de cailloux apportés dans le nouveau tracé

1128 m³ en déblais/remblais pour la création du nouveau tracé

200 tonnes de copeaux de bois issue des coupes sur la ripisylve



Plan de financement : 680 000 € TTC

Agence de l'Eau Loire Bretagne 408 000 €	60 %
Région 136 000 €	20 %
SMBVAR 136 000 €	20 %

/// Récapitulatif des travaux finalisés en 2021

Site	Bassin Versant	Type de travaux	AELB	Région	Coût total (€)	Commentaires
Rebillarderie – St Germain des Prés	Romme	Reméandrage	50 %	30 %	53 000 €	Reméandrage, reprofilage et réhaussement du fond du lit de 180 ml de cours d'eau
10 ouvrages	Romme	Continuité écologique	50 %	30 %	73 000 €	Suppression, remplacement d'ouvrage et aménagement par recharge granulométrique
4 points du bassin versant	Romme	Pose de 5 piézomètres et de 1 sonde de mesure	50 %	30 %	47 000 €	Suivi de 3 entités géologiques et 1 site de renaturation morphologique d'un cours d'eau
Zone Humide sur source - Ecuillé	Sarthe - Piron	Reméandrage	60 %	20 %	27 000 €	Réouverture de zone humide pris en charge par Angers Loire Métropole. Reméandrage pris en charge par le SMBVAR
Le Plessis au Plessis Chivré - Etriché	Sarthe - Plessis	Restauration morphologique	50 %	30 %	43 000 €	Restauration des boisements de rives pour rendre accessible le cours d'eau pour la mise en place de radiers et banquettes minérales + pose d'une passerelle en remplacement d'un passage busé
Le ruisseau de Marcé – Marcé, Seiches-sur-le-Loir	Loir - Suette	Reméandrage	50 %	30 %	680 000 €	Ce chantier se terminera début 2022. 500 m restaurés dan l'emprise existante et 1700 m déplacés, renaturés et reméandrés pour faire 2210 m

Ce tableau comprend les principaux travaux finalisés en 2021, il n'indique pas les études et les travaux préparatoires mises en œuvre en 2021 pour des travaux 2022 notamment.

/// L'animation

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme s'articule autour du Comité de Pilotage composé des acteurs du site. En 2021, il s'est tenu le 15 avril en visioconférence. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
15 avril	85	24	32	Présentation du CT EAU BVAR 2021-2023 Présentation de la programmation de travaux 2021 Questions diverses

L'animation du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le SMBVAR et le Département, comporte aussi un comité technique composé des acteurs du contrat (Maitres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, AFB, EPCI...). En 2021, il s'est réuni le 8 juin et le 23 novembre.

Dates	Nbre structures invitées	Nbre structures présentes	Nbre de participants	Ordre du jour
8 juin	13	12	19	Travaux 2021 – Programme Ajustement stage indicateur 2021 Travaux réalisés en 2021
23 novembre	13		17	Programme de travaux 2022 Bilan des stages 2021 Ajustement stages indicateurs 2022

❖ Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètres cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont également les principaux financeurs. Le GIP Loire Estuaire co-anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Pays de la Loire.

Sur le cours principal de la Loire, en aval de Bouchemaine (partie navigable), la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre d'action 2015-2020, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris les travaux portés par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. En 2018, l'opération a pu être achevée. Pour le suivi, le SMBVAR a conventionné avec le CEN Pays de La Loire. Les possibilités d'inscription de projet étant limité, le Syndicat s'engage dans le prochain contrat 2021-2023 en portant une étude sur la continuité écologique de la Grande rivière, ruisseau affluent de la Loire de Champtocé.



Ces activités sont subventionnées par :



❖ Suivi d'études

En parallèle des travaux, le service a suivi de nombreuses études liées à la thématique, pour veiller à sa bonne prise en compte :

- ✓ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eaux ;
- ✓ Mesures compensatoires ;
- ✓ Plans de Prévention des Risques Inondations ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire) ;
- ✓ Comité technique et de pilotage Site ENS (Vallée de la Romme) ;
- ✓ Etude Zones d'expansion des crues sur le Loir ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Comité technique Arrêté Cadre Etiage de Maine et Loire ...

❖ Communication et participation à des journées techniques

Deux stagiaires en recherche historique ont aussi identifié sur 1 mois des informations sur les bassins versants de la Loge, de la Coudre et du Plessis afin d'enrichir la connaissance du passé pour mieux planifier les travaux à venir.

Le site internet du SMBVAR (www.smbvar.fr) a été mis en ligne en décembre 2020 et permet, sur des formats pédagogiques (vidéos, courts articles) de s'informer sur le Syndicat, ses missions et ses actualités.

La parution fin 2021 d'un guide du riverain, d'un document d'explication des travaux prévus sur les milieux aquatiques et d'un document de présentation du Syndicat permet d'enrichir les outils de communication à destination des collectivités et des riverains. Une vidéo présentant le chantier de Marcé devrait être finalisée en 2022.

❖ Veille active, émergence et accompagnements de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Il propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées sur sollicitation ou sur des projets prévus au CT EAU BVAR.



Cantenay-Epinard, 11 Février 2021

MIEUX PREVENIR LES INONDATIONS

❖ La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était co-pilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions mais principalement à élaborer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) afin de décliner les actions et de permettre leur subventionnement.



Route de Briollay, Février 2021

❖ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2021 a été la 1^{ère} année de mise en œuvre du **Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines**, dit PAPI des BVA, validé en décembre 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin. Le SMBVAR est animateur de ce programme, c'est-à-dire qu'il instaure une dynamique sur le territoire pour sensibiliser sur le risque d'inondation, il est le relais entre les parties prenantes, et il accompagne les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs actions. Le SMBVAR est aussi lui-même maître d'ouvrage et porte plusieurs actions en vue de mieux comprendre le phénomène d'inondation et de mieux communiquer à ce sujet.

Les trois projets phares portés en 2021 par le SMBVAR sont :

- Création de l'exposition itinérante « Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines » afin de sensibiliser plus particulièrement les enfants et leurs parents. Elle est composée de 8 panneaux montés sur 4 pyramides double-faces et d'un livret de jeux.
- Réalisation de l'étude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule, affluent du Loir dont le bassin versant est de 41,55 km², et qui est séparé du Loir par une route surélevée (RD192) qui fait office localement de « digue ». Il s'agit dans cette étude de caractériser l'aléa inondation et d'analyser le rôle joué par ce remblai routier sur l'inondabilité de ce secteur.
- Développement d'une application mobile jeu vidéo à destination des jeunes et des adultes, aussi dénommée « serious game », c'est-à-dire un outil ludique permettant de faire passer des messages éducatifs, ici, sur le risque d'inondation à travers trois temps : avant, pendant et après l'inondation.

En parallèle, le SMBVAR accompagne les communes dans la rédaction et la mise à jour de leur **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, soit au cas par cas sur demande de la collectivité (par exemple, 5 communes ont demandé un appui personnalisé au SMBVAR en 2021), soit en organisant des temps d'échanges à l'échelle intercommunale comme le 19 février avec les communes de la CCALS ou à l'échelle des Basses Vallées Angevines à travers la Conférence annuelle sur les PCS et le risque d'inondation. La dernière date du 22 novembre et son contenu est explicité dans l'article suivant : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-22-novembre-2021>.

Dans le cadre de l'action V.06 visant à réaliser des **diagnostics de vulnérabilité** sur le territoire d'Angers Loire Métropole, le SMBVAR a encadré un étudiant géographe, Guillaume JOST, sur six mois en vue de la création d'un atlas cartographique identifiant les logements les plus sensibles au risque d'inondation.

Le SMBVAR a poursuivi l'accompagnement du service Environnement et Prévention des risques Angers/ALM en chapeautant le stage de Valentin PIAU, étudiant en sociologie, chargé de réaliser un retour d'expérience sur la gestion de la crise Covid19. Une enquête à « chaud » entre juin et octobre 2020 a été suivie par une période d'analyse à « froid » entre janvier et juillet 2021. L'étudiant était chargé de proposer des éléments en vue de la rédaction du **Plan de Continuité d'Activité « Pandémie Grippale »**. L'objectif principal de ce PCA étant de cibler les missions prioritaires de la collectivité et les conditions de maintien de ces dernières en période de crise. Il est prévu que ce PCA Pandémie Grippale soit décliné en PCA Inondation en 2022.

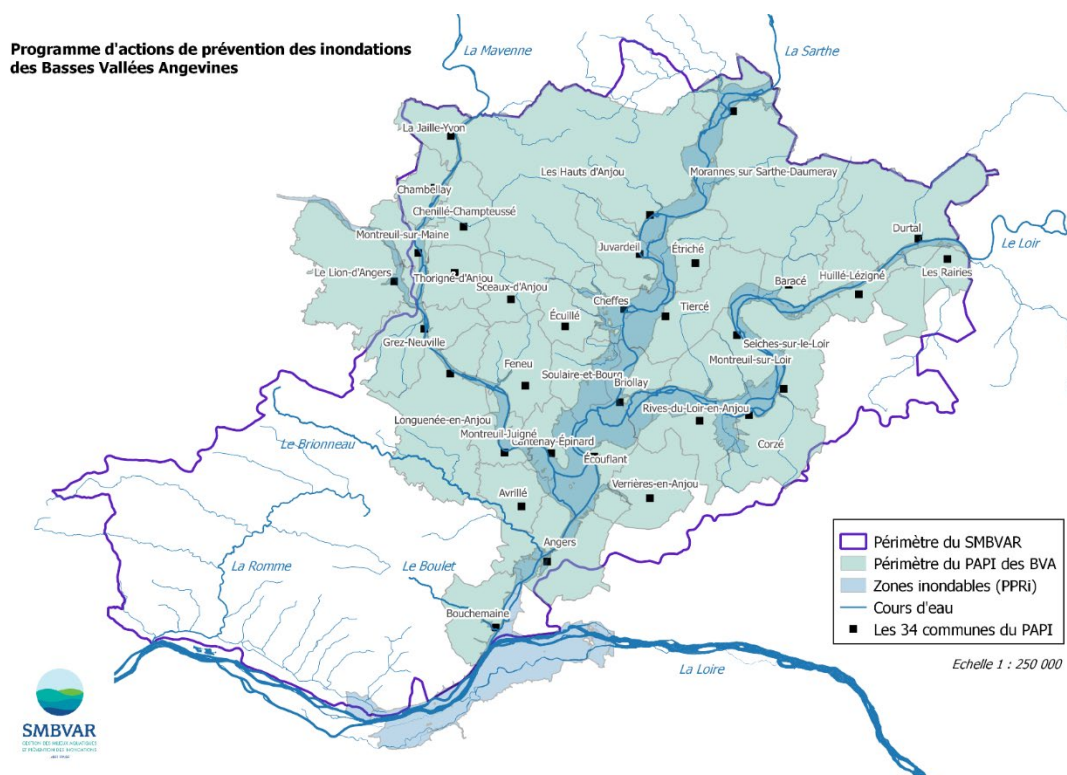
Le SMBVAR apporte son expertise et ses connaissances au projet pilote porté par Angers Loire Métropole dans le cadre du « Territoire Intelligent » et plus spécifiquement le cas d'usage Inondation.

Le SMBVAR a participé activement à l'actualisation de la trame type pour **un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** d'Angers Loire Métropole. Ce document a d'abord été conçu sur un territoire pilote en 2020, avant d'être diffusé plus largement à l'ensemble des communes d'ALM en 2021. Les intercommunalités de la CCVHA et de la CCALS ont diffusé de leur côté la trame DICRIM à leurs communes. C'est un document déclinable sur l'ensemble du territoire du SMBVAR, qui pourrait être aussi réutilisé par la CCLLA. Pour rappel, toutes les communes du Maine-et-Loire ont pour obligation de réaliser un DICRIM, qui est un document destiné à la population informant des risques majeurs existants et des consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements majeurs.

Le SMBVAR travaille conjointement avec l'Agence régionale de santé Pays de la Loire (ARS) sur une action de sensibilisation des cadres des établissements médico-sociaux et de santé situés en zone inondable. En 2021, le SMBVAR et l'ARS ont regroupé de la bibliographie utile afin de construire un support de formation sur le risque inondation et les conséquences de ces évènements sur les établissements (para-) médicaux. Cette action III.10 vise, à terme, à améliorer le volet « inondation » des plans bleus et des plans blancs.

Enfin, le SMBVAR communique sur son programme PAPI tant auprès des partenaires, par exemple via des journées réseautage (exemple. durant la journée du réseau AGMA organisée par le Syndicat de la Sarthe, ou encore lors de la journée porteurs SLGRI/PAPI organisée par l'Etablissement public Loire), qu'auprès des communes et du grand public en diffusant ses outils de sensibilisation, et qu'auprès des parties prenantes du PAPI à travers ses instances de suivi, dont le prochain est le Comité de Pilotage du 25 janvier 2022.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Milieux Aquatiques

Restauration du lit mineur	3 680	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	17	nombre
Restauration de la continuité écologique	10 300	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	3 180	ml
Restauration de zones humides	5 000	nombre
Gestion des espèces exotiques envahissantes	500	m ²
Réalisation d'étude	7	nombre
Communication	2	nombre
Assistance technique	7	nombre

Prévention des Inondations

Etudes	4	nombre
Assistance technique	13	nombre
Communication	4	nombre

Vie du Syndicat

Vie du Syndicat	
Comité Syndical	3
Bureau	4
Délibération	33
Commission Romme Brionneau Boulet	0
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	0
Employé	7
Equivalent temps plein	5,9
Stagiaires	5